

Zone d'Activité Concertée : prise en compte des plantes exotiques envahissantes pour la réutilisation des sols



Le département "Ecologie du territoire" de l'Eurométropole de Strasbourg (67) a publié un cahier des prescriptions intitulé "Prise en compte des plantes exotiques envahissantes dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Activité Concertée (ZAC) des Deux Rives". Cette problématique est importante pour cette ZAC qui prévoit d'importants déplacements de terres et de matériel alluvionnaire dans le cadre de la réhabilitation du site (opérations de terrassement, remblais, etc.). Cet aménagement se veut innovant en proposant la gestion et le traitement des sols au sein de l'emprise du projet. L'objectif est, entre autres, de limiter les impacts environnementaux liés au transport de matériel et de limiter l'apport d'éventuels éléments extérieurs indésirables (polluants chimiques, espèces envahissantes, etc.).

Ce cahier de prescriptions s'organise en 5 parties : contexte, état des lieux des connaissances, données floristiques, prescriptions opérationnelles et fiches espèces. Il est illustré de cartes détaillées de localisation des plantes exotiques envahissantes et de schémas.

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L'Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capital française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Coordonnées

Strasbourg Eurométropole

Documents

ZAC : prise en compte des plantes exotiques envahissantes pour la réutilisation des sols

Le département "Ecologie du territoire" de l'Eurométropole de Strasbourg (67) a publié un cahier des prescriptions intitulé "Prise en compte des plantes exotiques envahissantes dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Activité Concertée (ZAC) des Deux Rives". Cette problématique est importante pour cette ZAC qui prévoit d'importants déplacements de terres et de matériel alluvionnaire dans le cadre de la réhabilitation du site (opérations de terrassement, remblais, etc.). Cet aménagement se veut innovant en proposant la gestion et le traitement des sols au sein de l'emprise du projet. L'objectif est, entre autres, de limiter les impacts environnementaux liés au transport de matériel et de limiter l'apport d'éventuels éléments extérieurs indésirables (polluants chimiques, espèces envahissantes, etc.).

Ce cahier de prescriptions s'organise en 5 parties : contexte, état des lieux des connaissances, données floristiques, prescriptions opérationnelles et fiches espèces. Il est illustré de cartes détaillées de localisation des plantes exotiques envahissantes et de schémas.

Territoire : 33 communes, 500 510 habitants (2018), 337,60 km²

L'Eurométropole de Strasbourg a été élue "Meilleure intercommunalité pour la biodiversité" au concours national Capitale française de la biodiversité en 2012. La ville de Strasbourg a été élue Capitale française de la biodiversité en 2014 et "Meilleure grande ville pour la biodiversité" en 2017.

Mots clés : ZAC, aménagement, espèce invasive, espèce exotique envahissante (EEE), chantier, sol

Informations complémentaires

Thématiques

Aménagement du territoire

Paysage/Espaces verts

Sol

Auteur

Strasbourg, Eurométropole (67)

Date de publication

2018

[Consulter la ressource](#)



Figure 2 - Carte sur fond de plan des espèces végétales envahissantes - ZAC des 2 Rives - Janvier 2018

[4]

Autres documents

[Guide "Plantons local"](#)

Liens utiles

[Site internet de la ZAC des Deux rives](#)

[Vidéo expliquant la réutilisation des sols - ZAC des Deux rives](#)